

l'exercice de leur religion, ce que nous croyons bien connaître des dispositions aussi bienfaisantes qu'équitables des autorités Impériales, nous inspire plus de reconnaissance pour le passé que d'appréhension pour l'avenir.

Nous concluons en suppliant Votre Majesté de vouloir bien agréer les vœux sincères que nous adressons au ciel, pour la conservation de vos jours précieux, aussi bien que pour le bonheur et la gloire de votre règne.

Bas-Canada, février 1838.

Le 25 janvier 1840, l'Evêque de Québec adressa une nouvelle circulaire au clergé, l'engageant à user de son influence pour faire signer la requête contre l'union des provinces. Tout fut inutile. Le gouvernement impérial adopta les suggestions de Lord Durham, qui recommandait l'union législative des deux provinces du Canada, en attendant la Confédération de toutes les colonies de l'Amérique du Nord; et le Bill reçut la sanction royale, le 23 juillet 1840. (A suivre)

Coup d'œil sur l'étranger

M. Challemel-Lacour, sénateur, ancien président du Sénat, ancien ministre, ancien ambassadeur, membre de l'Académie française, est mort à Paris. Il avait 70 ans.

Il avait été d'abord professeur de philosophie, puis, au coup d'Etat de décembre, il fut obligé de fuir à l'étranger. Il revint après l'annistie, s'occupa de littérature et écrivit de nombreux articles politiques, se lia avec Gambetta.

Au 4 septembre 1870, il fut nommé proconsul à Lyon. On se souvient qu'il y fit arrêter le général Mazure, qu'il voulut faire fusiller les mobiles de la Gironde; c'est alors qu'il prononça la fameuse parole: "Fusillez-moi tous ces gens-là!" qu'il a niée depuis; il fit occuper l'établissement des Frères de Caluire, fut poursuivi plus tard pour cette illégalité, et fut condamné à des dommages-intérêts sur la réquisition de M. Boissard, qui était alors procureur général à Dijon. Le lendemain, M. Boissard était révoqué et remplacé par l'avocat de M. Challemel-Lacour.

M. Challemel-Lacour a vécu en libre penseur. Il est mort comme il avait vécu, sans Dieu, sans sacrements. On lui a fait des obsèques civiles. — Les grandes assemblées du XIV^e centenaire du baptême de Clovis sont terminées, et une médaille